



Indemnités de missions

Par Ilo

Bonjour et merci marques de politesse
CG du forum

Je suis actuellement en mission d'intérim ou j'ai effectué 9 mois de travail dans une entreprise avec un premier contrat plus 3 avenants de prolongation plus 2 autres avenants pour effectuer un changement de taux horaire.

J'ai eu comme information par d'autres collègues intérimaire que j'avais le droit de récupérer mes indemnités de mission au delà de 3 renouvellements , j'ai donc contacté leurs boites d'intérim , j'ai m'ont aussi confirmé ses dires , qu'ils agissaient légalement.

Cependant quand je contacte ma boîte d'intérim , celle ci me dit que je n'y ai pas le droit , que cela est illégal.

Ma question est donc , est-il normal qu'ils me les refuse ou est ce les autres boîtes d'intérim qui offrent plus d'avantages ?